

# CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 36/18

## AMÉLIORATION DES PUBLICATIONS D'INFORMATION AÉROPORTUAIRE—NIVEAU DE CERTIFICATION DES ZONES DÉGAGÉES D'OBSTACLES

À compter du début de 2019, le *Supplément de vol – Canada* (CFS) contiendra les renseignements sur le niveau de certification des zones dégagées d'obstacles des pistes et des voies de circulation aux aérodromes (aéroports) canadiens certifiés.

Ces nouveaux renseignements sont nécessaires pour que les équipages de conduite puissent évaluer la zone dégagée d'obstacles à un aéroport et déterminer si « [...] l'aérodrome convient à la manœuvre prévue », notamment pour le service de passagers régulier, tel que prévu à l'alinéa 602.96 (2) (b) du *Règlement de l'aviation canadien* (RAC). Les renseignements seront présentés dans le CFS par groupe d'envergure d'aile (groupes d'aéronefs I à IV), de manière semblable aux groupes A à F utilisés dans le Volume 1 de l'Annexe 14 de l'OACI.

Des détails supplémentaires sur les changements apportés aux publications sont disponibles dans la Circulaire aéronautique 602-005 de Transports Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA  
77, rue Metcalfe  
Ottawa (Ontario) K1P 5L6  
À l'attention de : Caroline Doucet, Gestionnaire  
Normes et conformité à la réglementation AIM – Normes et procédures

Tél. : 613-563-5774  
Courriel : [DoucetC@navcanada.ca](mailto:DoucetC@navcanada.ca)



Jeff Dawson  
Director, Standards, Procedures and International Coordination